

**TARIF**

**ABO**

**SPORTS**

**Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2020**

**L'abo sports est un abonnement combiné piscine-patinoire dont l'offre est limitée dans le temps**

**Tarif réservé aux habitants de Tramelan**

Adulte	75.-
Couple	130.-
AVS, Apprentis, étudiants	40.-
Enfant (en âge scolaire obligatoire)	10.-
3 <sup>e</sup> enfant et suivant dans la même famille	Gratuit

**Conditions :**

- a) L'abonnement Sports est destiné aux personnes domiciliées à Tramelan exclusivement.
- b) Les habitants de Tramelan devront retirer les abonnements Sports auprès de l'administration communale exclusivement avant l'ouverture de la piscine jusqu'au 20 mai. Cet abonnement combiné ne sera délivré ni par la caisse de la piscine, ni par la caisse de la patinoire.
- c) L'abonnement Sports sera délivré au printemps et sera valable pour la saison en cours de la piscine et la saison de patinoire dès septembre à mars.
- d) Les abonnements destinés aux familles doivent être retirés en une seule fois pour bénéficier de ce tarif préférentiel.
- e) Une photo est nécessaire pour l'établissement de l'abonnement.

**Tarif réservé aux communes voisines désireuses de proposer l'abo sports à leurs citoyens**

	Prix de vente	Part. communale	Prix facturé
Adulte	75.-	70.-	145.-
Couple	130.-	155.-	285.-
AVS, Apprentis, étudiants	40.-	55.-	95.-
Enfant (en âge scolaire obligatoire)	10.-	50.-	60.-

**Conditions :**

- f) le prix de vente aux utilisateurs devra être le même que celui réservé aux habitants de Tramelan. Cependant, les communes voisines ont la liberté de fixer un prix de vente inférieur, voire d'offrir le forfait à leurs citoyens.
- g) Les habitants des communes voisines devront retirer les abonnements auprès de leur commune de domicile avant le 20 mai.
- h) Les communes voisines feront part chaque année de leur intérêt à participer à l'offre avant le 31 mars.
- i) Les communes voisines remettront sans délai la liste des détenteurs au Service des Sports de la commune de Tramelan et s'acquitteront du montant total dû jusqu'au 30 juin.
- j) Le Service des Sports de la commune de Tramelan fournira le matériel nécessaire à l'établissement des abonnements.

## **Approbation**

Le présent tarif a été accepté par le Conseil municipal en séance du 11 août 2020. Il remplace et annule tous les anciens tarifs.

Tramelan, le 12 août 2020

### **Au nom du Conseil municipal**

Le Président :                                  Le Chancelier :

Philippe Augsburg                  Hervé Gullotti

## **Entrée en vigueur**

Il est certifié que l'entrée en vigueur du présent tarif au 1<sup>er</sup> octobre 2020 a été publiée dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary no 29 du 14 août 2020. Aucun recours n'a été formé durant les 30 jours à dater de la publication.

Tramelan, le 1<sup>er</sup> octobre 2020

### **Commune de Tramelan**

Le Chancelier :

Hervé Gullotti